

# 'l'Or blanc' devient poussière

## Quelle voie pour promouvoir le coton en Afrique de l'ouest ?

Les agriculteurs de l'Afrique de l'ouest continuent d'être confrontés à de graves difficultés en raison de la baisse des cours du coton. Une raison en est le dumping pratiqué par les Etats-Unis, où la surproduction résulte des fonds versés par le gouvernement pour un montant total de 2,3 milliards de dollars US. Le gouvernement américain a, de manière scandaleuse, ignoré les Africains lorsque ceux-ci se sont plaints à l'OMC, mais la question reste au cœur des préoccupations et est à présent un test crucial pour déterminer si le cycle de négociations de Doha peut tenir ses promesses en matière de développement. La question de l'aide internationale à l'Afrique de l'ouest est en cours de discussion, mais ne doit pas détourner l'attention du scandale des subventions américaines.



## Résumé

La baisse des cours sur les marchés mondiaux du coton est en train de réduire dix millions d'Africains à une pauvreté de plus en plus profonde. En Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, le coton est généralement cultivé dans de petites exploitations familiales et fournit l'essentiel du revenu monétaire pour des besoins de base tels que les médicaments, les manuels scolaires et les outils. Au Bénin, au Mali, au Burkina Faso, au Tchad et au Togo, qui figurent parmi les pays les plus pauvres du monde, le coton compte pour 37 à 71% des recettes d'exportation agricole.

Plusieurs initiatives visant à mobiliser la communauté internationale pour fournir une assistance économique à l'Afrique de l'ouest et à l'Afrique centrale sont en cours, comme la réunion de Cotonou, parrainée par l'OMC qui démarre le 23 mars 2004 et une réunion des bailleurs de fonds à Paris, au milieu de l'année. Il est vital que ces manifestations génèrent des ressources significatives qui parviennent jusqu'aux petits producteurs. Toutefois, Oxfam et ses partenaires dans la région sont profondément préoccupés du fait que la promesse d'aide financière sera utilisée par Washington pour éviter de traiter du fond du problème, à savoir les dommages causés dans ces régions appauvries par les subventions massives versées aux producteurs de coton américains.

Dans le passé, les Africains de l'ouest qualifiaient le coton 'd'or blanc' ; mais cette ressource a commencé à perdre de sa valeur lorsque les cours ont commencé à chuter, au milieu des années 90, arrivant à leur niveau le plus bas en octobre 2001 et entraînant à la fois des difficultés et une mobilisation politique sans précédent chez les producteurs. Les cours ont récemment grimpé, mais on s'attend à ce qu'ils chutent de nouveau une fois que la Chine se sera relevée des mauvaises récoltes. Un facteur majeur de la chute des cours est la surproduction et le dumping pratiqué par les Etats-Unis, rendus possibles par les fonds versés à l'agrobusiness, pour un total de 2,3 milliards de dollars US durant la campagne 2001-2002. L'an dernier, 68% du coton américain était exporté, à des prix substantiellement inférieurs aux coûts de production réels. Cette surabondance de coton, produit par juste 25.000 exploitations américaines, prive de marché les petits producteurs africains, très compétitifs, et pousse les cours mondiaux à la baisse. Les productions grecque et espagnole, bien que très inférieures à celle des Etats-Unis, ont fortement augmenté, en raison des 700 millions de dollars US de subventions annuelles de la PAC, alors même que l'Europe constitue le principal marché d'exportation du coton africain. Les pertes directes pour l'Afrique de l'ouest découlant des subventions américaines et européennes sont estimées à 250 millions de dollars par an.

Ce système met en présence un producteur malien typique qui exploite deux hectares de coton et qui est heureux de gagner en brut 400 dollars par an, à des exploitants américains qui reçoivent une subvention de 250 dollars par hectare. Les dix plus grands producteurs des Etats-Unis, dont le gouvernement vante régulièrement les vertus du libre-échange aux pays en développement, empochent, ensemble, des chèques pour des subventions annuelles d'un montant allant jusqu'à 17 millions de dollars.

Les gouvernements ouest-africains du Bénin, du Tchad, du Mali et du Burkina Faso, appuyé par des associations actives de producteurs, ont occupé une place de premier rang dans les efforts visant à convaincre les pays industrialisés, surtout les Etats-Unis, de réduire les subventions au coton et de fournir une compensation provisoire pour les préjudices subis par leurs économies. Ces gouvernements avaient réussi à inscrire cette question de manière ferme à l'ordre du jour de l'OMC lors de la Conférence ministérielle de Cancun, en septembre 2003, mais les Etats-Unis avaient refusé de modifier leurs politiques, en proposant à la place que ces pays diversifient leur production agricole en dehors du coton. Cette réaction avait froissé les pays en développement et ajouté à l'aigreur des discussions. Il n'y a pas eu, depuis lors, de progrès significatifs sur la question à l'OMC, qui sort seulement maintenant de son coma post-Cancun.

L'incapacité du gouvernement américain à réagir à un des exemples les plus flagrants de règles commerciales faussées, associée à sa volonté de mettre en danger le système commercial multilatéral sur la question du coton, est inquiétante. Elle montre que la politique commerciale américaine est sensible à des lobbies nationaux, petits mais puissants ayant des amis haut placés et qu'elle est scandaleusement indifférente à la pauvreté en Afrique. Les Européens sont plus préparés à appuyer une réforme de leur régime de subventions pour le coton, bien que leurs propositions actuelles puissent, dans la pratique, ne pas avoir d'incidence significative sur les niveaux de production. Il est vital qu'ils réduisent effectivement la production, tout au moins pour maintenir les pressions politiques sur les Etats-Unis. L'UE comme les Etats-Unis, ont malheureusement rejeté le principe de la compensation, sans doute par peur de créer un précédent dangereux.

Les prochaines réunions internationales sur la crise du coton en Afrique de l'ouest/Afrique centrale sont à la fois une opportunité et une menace. Elles pourraient mobiliser des ressources externes pour alléger partiellement les souffrances des producteurs ruraux et pour réparer certains des dommages causés aux économies locales et à la balance des paiements. En outre, des fonds sont nécessaires pour l'investissement dans le développement à plus long terme des secteurs cotonniers de l'Afrique de l'ouest/Afrique centrale, pour promouvoir une production améliorée, la transformation et la commercialisation locales, notamment l'exploration de créneaux tels que le coton organique ou ne contenant pas d'OGM. Les réunions devraient également réexaminer l'expérience très mitigée de la libéralisation des secteurs nationaux du coton, par exemple, la suppression des offices de commercialisation étatiques, qui s'est souvent faite sous l'instigation des institutions financières internationales. Toutefois, il ne faudrait pas se faire d'illusions : l'aide n'entraînera pas une réduction de la pauvreté aussi durable et à la même échelle que celle à laquelle on pourrait arriver si les Etats-Unis mettaient un terme à leur surproduction artificielle et à leur dumping.

Et c'est ici que se trouve la menace. La promesse d'aide, associée à de fortes pressions diplomatiques, pourrait être un moyen de pousser les gouvernements de l'Afrique de l'ouest/Afrique centrale à renoncer à leurs revendications en vue d'une réforme urgente des subventions agricoles. Ceci aiderait les Etats-Unis à laisser leurs subventions intactes, et permettrait à l'OMC de diluer une question

embarrassante et apparemment insoluble dans les négociations sur l'agriculture. Même si les pays industrialisés devaient fournir une aide globale d'une qualité appropriée, le problème structurel persisterait et les pertes éventuelles pour l'Afrique de l'ouest/Afrique centrale dépasseraient de loin les avantages immédiats. On pourrait, dans tous les cas, se demander si les bailleurs internationaux devraient utiliser l'argent des contribuables pour régler la facture du vandalisme économique des Etats-Unis. Au niveau politique, un recul sur les subventions affaiblirait la large coalition de pays en développement qui appuie l'Afrique de l'ouest/Afrique centrale à propos du coton et qui appelle à une réforme plus profonde et plus rapide du commerce mondial de produits agricoles. Il est donc essentiel que l'aide à l'Afrique de l'ouest/Afrique centrale ou que toute offre européenne ou américaine de verser une compensation pour les préjudices ne soit pas subordonnée à un tel recul et qu'elle soit considérée comme transitoire. Les pays industrialisés plus éclairés ont un rôle vital à jouer pour garantir que ceci ne se produit pas. Malheureusement, l'ordre du jour de la réunion de l'OMC qui doit se tenir à Cotonou du 23 au 25 mars 2004 se concentre sur l'aide au développement et marginalise la question des subventions et de la compensation. En outre, la participation est limitée à des gouvernements et à des organisations internationales choisies. Bizarrement, pour une manifestation qui prétend aborder le financement et l'assistance technique, des parties prenantes clés telles que les organisations de producteurs et des industries de transformation ne sont pas invitées ; pas plus que des ministères du développement clés tels que le Département du développement international du gouvernement britannique ou des ONG nationales et internationales. Ceci laisse soupçonner qu'il s'agit d'une tentative mal conçue de se décharger de ses responsabilités ou, pire, d'un effort visant à faire pression sur les pays d'Afrique de l'ouest/Afrique centrale pour qu'ils modèrent leurs revendications. Si, de fait, il y a des propositions d'aide imminentes, il est essentiel que les groupes de producteurs soient invités à faire des commentaires et par la suite à participer à la gestion transparente des ressources.

## Conclusions et recommandations

Oxfam estime que les pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale disposent d'arguments moraux et économiques solides pour leur revendication en vue d'une réforme du système des subventions au coton et du versement d'une compensation provisoire, en particulier par les Etats-Unis. Le défi à relever est de mettre sur pied une coalition regroupant des pays en développement, des organisations de la société civile et des pays industrialisés éclairés pour exercer des pressions effectives sur les Etats-Unis et sur l'UE afin qu'ils changent leurs politiques. La réussite de cette alliance apporterait des avantages considérables à des millions d'Africains des zones rurales vivant dans la pauvreté et, dans le même temps, créerait dans les débats commerciaux mondiaux un sentiment de progrès et de légitimité qui leur fait tant défaut. Oxfam fait les recommandations suivantes :

- Les Etats-Unis devraient éliminer de toute urgence toutes les subventions au coton qui affectent le commerce international. Celles-ci comprennent la plupart des subventions internes, notamment celles officiellement classées comme ayant des effets de distorsion minimale des échanges ('Catégorie verte').
- Le but de la réforme des subventions européennes devrait être d'accroître la part de l'Afrique de l'ouest dans le marché européen, tout en protégeant les moyens de subsistance des petits producteurs européens. L'UE devrait réexaminer de toute urgence ses propositions en cours pour garantir le respect de ces objectifs.
- Comme mesure transitoire, les Etats-Unis et l'UE devraient convenir de verser aux producteurs de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale une compensation pour les pertes causées par les subventions.
- Le coton devrait continuer d'être une question distincte des négociations sur l'agriculture. Si elle est fusionnée dans les discussions agricoles plus larges, la question du coton devrait bénéficier d'un traitement rapide pour décider d'une réforme substantielle des subventions et d'une mise en œuvre rapide.
- L'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale devraient bénéficier d'une assistance financière et technique pour les besoins à court terme créés par la crise du coton et pour le développement à long terme du secteur. Cette aide ne devrait pas être subordonnée à un changement de position sur les subventions de la part des gouvernements africains, ne devrait pas ajouter au fardeau de la dette et devrait impliquer la pleine participation de tous les acteurs de la filière.
- L'aide pourrait être orientée de manière fructueuse vers la mise en place de mécanismes de stabilisation des revenus et des cours aux niveaux local et national, l'amélioration de la qualité et du classement du coton, le développement de la production organique et de celle axée sur le 'commerce équitable' et à l'appui à des initiatives visant apporter de la valeur ajoutée. L'expérience de la libéralisation nationale encouragée par la Banque mondiale devrait être examinée de manière critique.

# 1 La crise du coton et la pauvreté en Afrique de l'ouest

Plus de la moitié de la population d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale vit en-dessous du seuil de pauvreté, essentiellement dans les zones rurales.<sup>1</sup> Dans certains des pays les plus pauvres au monde – Mali, Burkina Faso, Bénin, Tchad et Cameroun – les économies sont fortement tributaires du coton ou des recettes d'exportation,<sup>2</sup> et le coton contribue de manière significative au PIB. Dans de nombreux pays de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale, le secteur de la culture et de la transformation du coton constitue actuellement la seule option réelle pour l'accès au revenu monétaire et à l'emploi pour, selon les estimations, 10 millions de personnes pauvres dans les zones rurales.<sup>3</sup> Leurs revenus et leurs rémunérations stimulent, en retour, la demande et les marchés locaux et servent à faire face aux frais pour l'éducation et la santé de leurs familles, ainsi qu'aux dépenses relatives aux intrants et aux outils pour la culture.

'Tout est lié au coton, ici. Nous payons tout avec l'argent qui pousse sur le cotonnier – nos vêtements, la construction de nos maisons, tout'.

(Cheikh Koné, Konsenguila, Mali, producteur de coton depuis les années 70)<sup>4</sup>

Le coton de l'Afrique de l'ouest est déjà produit à un des coûts les plus bas au monde. Toutefois, les agriculteurs de l'Afrique de l'ouest doivent lutter pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, avec certains des producteurs dont les coûts sont les plus élevés, qui ont des prix garantis bien supérieurs à ceux payés sur le marché mondial. En 2000-2001, les producteurs de coton américains et européens bénéficiaient de prix garantis de 70% à 150% supérieurs au cours mondial (voir Tableau 3 de l'Annexe de ce document). Dans le même temps, les producteurs de l'Afrique de l'ouest qui, tous les ans, négocient avec les compagnies cotonnières ou avec leurs gouvernements respectifs, arrivaient à environ 30% des cours mondiaux.

Dans de telles conditions, un petit producteur de coton typique de l'Afrique de l'ouest comme Soloba Mody Keita de la région de Kita au Mali, qui possède deux hectares, peut attendre 150.000 Fr. CFA (équivalant à moins de 400 dollars US) de sa récolte annuelle : un revenu qui non seulement couvre à peine ses coûts sans parler de le dédommager pour le travail éreintant qu'il a fourni pour la produire. Avec un tel niveau de revenu, il n'est pas en mesure de maintenir tous

ses enfants à l'école ou d'acheter le mobilier de base.<sup>5</sup> Pendant ce temps, 25.000 producteurs américains reçoivent des subventions d'un montant de 250 dollars par hectare de coton cultivé, les 10 plus grands producteurs touchant 17 millions de dollars en subventions.<sup>6</sup>

Durant la période 1997-2002, le total des versements de subventions au coton à l'échelle mondiale variait entre 3,8 milliards et 5,3 milliards de dollars US par an. En 2001-2002, les subventions américaines s'élevaient à un total de 2,3 milliards de dollars dans le secteur du coton ; le soutien de l'UE à la Grèce et à l'Espagne s'élevait au total à 700 millions de dollars ; et la Chine versait 1,2 milliard de dollars en soutien (Gillson *et al.* 2004).<sup>7</sup> En outre, du fait qu'ils tentent de concurrencer les Etats-Unis, le plus grand exportateur net, d'autres pays tels que le Brésil se trouvent de plus en plus contraints de verser des subventions, aggravant encore le problème. Les Etats-Unis sont le premier exportateur mondial et la part de la production de ce pays allant aux exportations continue d'augmenter, passant de 31% en 1988-1989 à 68% en 2002-2003 (Goreux, 2004).

Le coton n'est pas le seul produit de base dont les pays en développement sont largement tributaires pour leurs recettes à l'exportation, mais il est presque singulier en tant que produit d'exportation primaire pour lequel les petits agriculteurs africains sont en **concurrence directe**, sur les marchés globaux, avec les agro-industries et les producteurs américains largement subventionnés – des producteurs qui, depuis de longues années bénéficient du soutien des contribuables et qui, pour la plupart, ne seraient pas compétitifs dans des marchés libéralisés. Ils sont également en concurrence sur le marché européen, avec les producteurs nationaux fortement subventionnés.

Avec la volatilité des cours mondiaux sur les marchés des produits de base, les crises du secteur du coton en Afrique de l'ouest ne sont pas nouvelles. La différence, à présent, est en premier lieu la gravité de la crise et en second lieu, les changements intervenus dans le contexte politique. En octobre 2001, à 42 cents la livre, le cours du coton a atteint son niveau le plus bas depuis 30 ans : en termes réels, son niveau le plus bas depuis que les cours sont enregistrés. Cet effet a été exacerbé par les effets de la libéralisation du secteur intérieur du coton qui (non sans conférer certains avantages) avaient, en règle générale, créé davantage d'insécurité pour les producteurs de coton. Pour l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale, 'l'or blanc' semblait se transformer poussière.

Toutefois, la différence la plus significative venait des signaux envoyés par les pays développés, avec la Loi américaine sur l'agriculture (US Farm Act) votée en 2002, indiquant que les subventions aux producteurs



américains, déjà énormes, allaient probablement se poursuivre pendant un certain temps, ou même s'accroître, en dépit des promesses faites lors de l'ouverture du cycle de négociations commerciales de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).<sup>8</sup> Au vu des dispositions actuelles de l'Accord sur l'agriculture qui permettent aux pays du Nord de poursuivre leurs pratiques en matière de subventions à l'agro-industrie, des millions d'agriculteurs pauvres dans les pays en développement sont contraints d'entrer en concurrence sur les marchés mondiaux, avec ces mêmes producteurs, avec un soutien décroissant ou négligeable de leur Etat. En l'absence d'action sur les subventions du Nord, faire pression sur les pays pauvres et leurs agriculteurs pour les amener à réduire davantage leurs coûts revient à faire de l'Afrique 'la variable d'ajustement' et à mettre la pression sur des populations déjà paupérisées au-delà des limites acceptables.

'Il est indécent de nous demander de nous adapter à une concurrence inégale créée par nos partenaires des pays développés quand ce devrait plutôt être à eux de s'ajuster au commerce juste et équitable.'

(Le président sénégalais, Abdoulaye Wade, in 'L'Afrique n'est pas une variable d'ajustement',  
*Le Monde*, 10 septembre 2003.

## 2 Cancun et l'initiative en faveur du coton

### La contestation des subventions

Face aux conditions décrites dans la section précédente, les producteurs africains ont commencé à faire campagne à l'échelle internationale pour contester les subventions du Nord et ont obtenu l'appui des organisations non gouvernementales (ONG).<sup>9</sup> Enfin, en avril 2003, après plus d'une année de campagnes menées par les producteurs, les compagnies cotonnières et d'autres acteurs, quatre gouvernements de l'Afrique de l'ouest, sous l'égide du Bénin, ont entrepris de déposer à l'OMC une proposition concernant une initiative sectorielle en faveur du coton, dans le cadre de l'agenda de la Conférence ministérielle de Cancun de septembre 2003. La proposition portait essentiellement sur deux points :

- La décision immédiate de mettre en place un système de réduction des subventions au coton comme étape en vue de leur élimination éventuelle ('early harvest' - 'résultats immédiats');

- Une compensation transitoire en faveur des pays les moins avancés (PMA) exportateurs nets de coton.<sup>10</sup>

Cette initiative se caractérisait par l'étroite coopération qu'elle avait suscitée entre les gouvernements et les organisations régionales, en liaison avec les entreprises cotonnières, les producteurs et d'autres acteurs. Ceci, constituait en soi une avancée considérable de la participation des pays africains au sein du système de l'OMC et garantissait que les gouvernements africains répondaient aux intérêts de leurs populations et de leurs industries devant lesquels ils seraient tenus de rendre des comptes. Le président de l'Union des producteurs de coton du Burkina Faso, François Traoré, a présenté une pétition, signée par des milliers de producteurs de coton, au président de la Conférence ministérielle, Mr. le ministre Derbez, exigeant une action sur les subventions au coton. Des présentations similaires ont été faites à plusieurs ministres de l'Afrique de l'ouest avant leur départ pour Cancun (voir Encadré 1).

#### **Encadré 1 : Une pétition à la Conférence de Cancun**

Le 5 septembre 2003, à la veille de la Conférence de Cancun, Moussa Sabaly, président de la Fédération des producteurs de coton du Sénégal, s'exprimant dans sa langue nationale, le wolof, a présenté une pétition des producteurs de coton au ministre du commerce, Aïcha Agne Pouye, dénonçant l'incidence de la production cotonnière subventionnée sur les modes d'existence des producteurs de coton sénégalais. Plus de 100.000 signatures avaient été recueillies dans les zones de culture du coton au Sénégal seulement. Sabaly déclarait : « Il serait bon d'avoir une compensation pour les pertes que nous subissons, mais ce serait encore mieux de mettre un terme aux subventions immédiatement. Au lieu de donner du poisson aux populations, il est préférable de les laisser le pêcher ! »

Le même jour, une délégation composée de 10 hommes et de 2 femmes producteurs de coton du Burkina Faso rencontrait leur ministre du commerce, Benoît Ouattara, à Ouagadougou, en présence des médias nationaux et internationaux et de représentants de la compagnie cotonnière, la Sofitex. Le vice-président de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso, François Tani, présentait à M. Ouattara une pétition portant près de 80.000 signatures de détracteurs des subventions au coton. « Notre action, tout en étant symbolique, est un cri du cœur de milliers de producteurs de coton qui vivent de la sueur de leur front et dont la survie, ainsi que celle des générations futures, dépend du coton » a déclaré François Tani.

L'Initiative ouest-africaine en faveur du coton, qui a suscité un appui politique considérable<sup>11</sup> et qui a attiré l'attention des médias à l'échelle mondiale avant et pendant la Conférence ministérielle de Cancun, est devenue un test décisif de la volonté des grandes puissances, notamment les Etats-Unis et l'UE, de faire des concessions véritables aux pays les

plus pauvres, à travers la réforme de leurs propres systèmes agricoles et commerciaux, dans les négociations commerciales multilatérales. Le fiasco des discussions à Cancun a été causé par le peu d'empressement des pays riches à concéder une parcelle quelconque de terrain, tout en faisant pression sur les pays en développement en vue d'une libéralisation plus grande.

## Espoirs brisés à Cancun

Il y avait, au départ, des signes positifs que le vaste mouvement de soutien en faveur de la réforme du commerce du coton mènerait à des résultats à Cancun. Un groupe de travail spécial avait été mis sur pied, sous la présidence du directeur général de l'OMC lui-même.

Malheureusement, pour des millions de producteurs de coton de l'Afrique de l'ouest, l'espoir que l'OMC prendrait en compte leurs préoccupations s'est brisé le 13 septembre 2003, lorsqu'un projet de déclaration fut publié, sans référence à la proposition spécifique sur le coton présentée par les pays de l'Afrique de l'ouest.

### **Encadré 2 : Le projet de texte qui a irrité les pays de l'Afrique de l'ouest à l'OMC**

'Nous reconnaissons l'importance du coton pour le développement d'un certain nombre de pays en développement et comprenons la nécessité d'une action urgente pour traiter des distorsions sur ces marchés. En conséquence, nous donnons pour instruction au président du Comité des négociations commerciales de tenir des consultations avec les présidents des Groupes de négociation sur l'agriculture, sur l'accès aux marchés pour les produits non-agricoles et sur les règles, pour traiter de **l'incidence de distorsions qui existent dans le commerce du coton, des fibres synthétiques et artificielles, des textiles et des vêtements** afin d'assurer un examen global de l'ensemble du secteur. Il est donné pour instruction au directeur général de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, notamment les Institutions de Bretton Woods, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre du commerce international pour, de manière effective, **orienter les ressources et les programmes existants vers la diversification des économies dans lesquelles le coton représente la majeure partie du PIB.**'

De fait, le texte reprend pratiquement mot à mot la position américaine, un fait qui a irrité jusqu'à la délégation européenne, qui faisait pression pour un langage plus modéré. La position intransigeante des Etats-Unis omettait même de reconnaître les préjudices causés par les subventions; elle recommandait plutôt aux producteurs de l'Afrique de l'ouest de se diversifier vers d'autres cultures. Ceci avait scandalisé les Africains de l'ouest et d'autres délégués des pays en développement.

L'UE avait certes déjà proposé certaines réformes limitées – un découplage partiel des subventions du niveau de production – mais leur incidence reste imprécise et elles peuvent ne pas mener à des réductions significatives. En dépit de ses proclamations diplomatiques, l'UE n'était pas prête à apporter un appui explicite à la proposition de l'Afrique de l'ouest sans arracher des concessions dans d'autres domaines.<sup>12</sup> De plus, tant les Etats-Unis que l'UE ont refusé d'accepter le principe de la demande de compensations transitoire, en attendant l'élimination des subventions dans le secteur.

Il est manifeste que les équipes de négociation de l'UE comme des Etats-Unis à Cancun sous-estimaient la force politique des pays en développement, l'importance de la question du coton, et l'unité des pays africains et du G-90, ainsi que d'autres alliances qui ont vu le jour pour appuyer cette question. Les pressions exercées de manière informelle dans les couloirs ont été insuffisantes pour amener les pays de l'Afrique de l'ouest à renoncer à leurs revendications ou à faire des compromis.

### **3 Evolution depuis Cancun**

Les discussions de l'OMC n'ayant pas abouti à une solution à Cancun, le coton a par la suite été identifié comme une des quatre questions clés sur lesquelles des progrès doivent être réalisés pour que les négociations redémarrent. A ce titre, il ne peut plus être ignoré. Les co-auteurs de la proposition en faveur du coton ont présenté une nouvelle proposition modifiée en octobre 2003, afin de clarifier leur position. Toutefois, la reprise projetée des négociations, le 15 décembre, n'a pas eu lieu, en raison de l'absence de mouvements significatifs.

En janvier 2004, le représentant américain du commerce extérieur, Robert Zoellick, a adressé une lettre aux ministres de l'ensemble des pays Membres de l'OMC, incitant à des progrès dans les discussions de l'OMC, en dépit d'un climat politique apparemment défavorable. Ceci signalait une approche américaine plus positive envers le système multilatéral. Cette lettre et les communiqués de presse qui y ont trait mettaient l'accent sur la nécessité de résoudre les questions clés dans le domaine de l'agriculture, mais ne proposaient aucune mesure de fond pour résoudre la controverse sur le coton. Dans le même temps, en février 2004, l'UE publiait son initiative pour un partenariat UE/Afrique sur le coton (voir Encadré 3).

### **Encadré 3 : Le partenariat UE-Afrique en appui au secteur du coton**

Le 12 février 2004, la Commission européenne a dévoilé sa stratégie en deux parties pour un partenariat UE-Afrique en appui au secteur du coton : adhésion générale à l'initiative ouest-africaine visant à rechercher une réduction des subventions au coton ayant des effets de distorsion des échanges ; et assistance technique et appui liés au commerce pour les pays africains producteurs de coton dans leurs efforts visant à consolider la compétitivité de leur secteur du coton.

Ceci peut certes être considéré comme un signal positif de la reconnaissance par l'UE de l'ampleur du problème, mais l'initiative est sérieusement limitée à certains égards.

1. Elle propose que le coton soit traité à l'OMC dans le cadre des négociations agricoles globales, plutôt que comme une question distincte.
2. La proposition de réforme du secteur du coton de l'UE porte essentiellement sur le découplage de 60% des versements des niveaux de production. Cette réforme est nécessaire, étant donné que – grâce à des subventions massives – la Grèce, principal producteur dans l'UE, a augmenté sa production de plus de 250% depuis son adhésion à l'UE, en 1981. L'incidence réelle de la proposition actuelle sur la production semble certes significative, mais est de fait peu précise. Du fait que les études disponibles arrivent à des conclusions contradictoires, un réexamen est d'une nécessité urgente afin de garantir que la réforme actuelle permettra une hausse des exportations de coton africain vers l'Europe, tout en protégeant les petits producteurs européens.
3. L'UE a un rôle politique crucial à jouer dans le plaidoyer en faveur de la suppression des subventions américaines au coton, qui demeurent toujours le plus problème majeur. Dans ce contexte, il est important que l'UE fasse preuve d'un engagement réel à faire des compromis sur d'autres produits de base (tels que les produits laitiers et le sucre) que l'Union subventionne fortement. Ceci est essentiel pour persuader les Etats-Unis de prendre un engagement sur le coton.
4. La proposition européenne visant à réactiver le mécanisme FLEX, qui fournirait un soutien budgétaire aux Etats confrontés à des difficultés en raison de la chute des cours des produits de base, pourrait être utile, bien qu'il ne traite pas de la question des pertes directes subies par les agriculteurs.

Lors d'une réunion informelle entre un nombre restreint de ministres du commerce africains, Pascal Lamy et Robert Zoellick, à Mombasa, en février 2004, l'attachement des ministres africains à la réforme du secteur du coton a été réaffirmé. Des tentatives bilatérales des Etats-Unis en vue de retirer la question de l'ordre du jour n'ont pas abouti. Une réunion plus récente des ministres du commerce des pays qui avaient initié la proposition sur le coton, tenue en février, à Ouagadougou, a laissé entendre qu'un compromis possible était envisagé. L'esprit de compromis est manifestement nécessaire pour que des progrès soient

réalisés dans les négociations multilatérales. Toutefois, les pays de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale doivent résister pour ne pas se laisser 'acheter' avant que les questions réelles ne soient traitées.

Les inquiétudes tant des producteurs que des gouvernements peuvent être temporairement apaisées par la hausse actuelle des cours du coton, qui a réduit les pressions immédiates sur le secteur en termes de fiscalité et de revenu. Les cours enregistrent une hausse depuis novembre 2001 et s'élèvent actuellement à 70 cents par livre. Il est toutefois peu probable que la hausse actuelle, due essentiellement à une baisse inattendue de la production chinoise et associée à une hausse de la demande préalablement au retrait progressif de l'Accord multi-fibres, dure jusqu'en 2004-2005 ; et au cours des prochaines années, les cours resteront probablement inférieurs à leur moyenne à long terme (Comité consultatif international pour le coton 2005 ; Goreux 2003, 2004).<sup>13</sup>

Pendant ce temps, la question de la compensation transitoire – un principe qui n'a pas encore été accepté par les Etats-Unis ou l'UE – semble disparaître de l'agenda, pour être remplacée par des discussions sur le financement et l'assistance technique au secteur coton. Ceci constituait l'essentiel de la réponse des Etats-Unis aux producteurs de coton. L'option d'une enveloppe financière distincte semble également avoir la faveur de l'Europe.

De fait, l'OMC organisera, à Cotonou, un séminaire sur le thème de l'assistance financière et technique au secteur du coton, du 23 au 25 mars 2004, juste au moment où les négociations sur l'agriculture redémarrent à Genève. Les participants invités à la réunion sont des représentants étatiques des pays africains producteurs de coton, des organisations régionales, des institutions multilatérales, de grands acteurs tels que l'UE, les Etats-Unis, le Japon et la Chine et certaines agences donatrices.

Bien que le séminaire soit censé porter sur le financement et l'assistance technique, qui sont normalement du ressort des agences donatrices – qui ont déjà projeté une réunion en milieu d'année à Paris – cette réunion doit se tenir sous les auspices de l'OMC qui, normalement, traite des négociations commerciales. Toutefois, les questions commerciales sont apparemment exclues de la réunion : *'Le but [de cette réunion] est exclusivement axé sur les Aspects développement [de l'initiative en faveur du coton], en particulier la portée de l'assistance technique et financière et les opportunités dans ce domaine.'*<sup>14</sup> Pour une réunion sur le développement du secteur du coton, l'absence de tout acteur non-gouvernemental dans le processus – en particulier des organisations de producteurs et des industries cotonnières – semblent en contradiction avec les principes de

la participation des producteurs ou du secteur privé, actuellement pierres de touche des processus de réforme dans le secteur.

## **4 Des questions clés restent non résolues**

### **Les négociations sur l'agriculture : avec ou sans le coton ?**

A la suite de la récente série de réunions diplomatiques bilatérales et de la nomination d'un nouveau président à la tête du Comité des négociations agricoles de l'OMC, les discussions sur l'agriculture doivent redémarrer le 22 mars 2004 à Genève.

Tant durant les réunions à Cancun que depuis lors, il est devenu manifeste que le secrétariat de l'OMC, l'UE et les Etats-Unis souhaitent tous la réintégration de la question de la réforme du secteur du coton dans les négociations plus larges sur l'agriculture, plutôt que de la voir traitée séparément, comme une question spécifique. Toutefois, ceci risque de noyer le problème dans les négociations plus larges sur la réduction des subventions et sur d'autres concessions – probablement liées à l'accès aux marchés – et pourrait retarder toute action pendant de nombreuses années.

Jusqu'ici, les gouvernements africains ont refusé de fondre les revendications claires de l'initiative en faveur du coton dans le débat plus large sur l'agriculture, en particulier en raison du manque de progrès sur l'agriculture, avant et durant la Conférence de Cancun. Il serait risqué de changer cette position, à ce stade, avant que des gains significatifs ne soient réalisés. Si la réforme du secteur du coton est réintégrée dans les négociations plus larges, les pays de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale devraient rechercher un accord pour qu'elle soit traitée rapidement, avec une date rapprochée pour décider des engagements sur la réduction des subventions et avec un calendrier d'application précis.

## La réforme des subventions : une condition nécessaire pour une production cotonnière viable

Suite aux rapports du Comité consultatif international pour le coton et d'Oxfam, publiés en 2002, des études commanditées dans le contexte du différend porté par le Brésil à l'OMC, ainsi qu'à la lumière d'analyses plus récentes, il est à présent clairement établi par plusieurs économistes de renom que les subventions au coton font chuter les cours mondiaux du coton et entraînent donc des pertes pour les pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale (voir Annexe, Tableau 4). La plupart des estimations suggèrent que ces pays enregistrent près de 250 millions de dollars US par an uniquement en pertes **directes** de revenu (sur la base du manque à gagner en recettes d'exportation nettes).<sup>15</sup> Ceci est une estimation prudente qui n'inclut ni les incidences indirectes de la hausse des revenus du coton sur l'économie plus large, ni les effets en termes de part de marché.

Etant donné les éléments d'appréciation disponibles et les engagements de principe déjà souscrits dans le cycle de négociations de Doha, il ne fait aucun doute que la question des subventions au coton devra être traitée à un stade ou à un autre. Mais quelles subventions ? Et quand ? Les gouvernements africains avaient initialement fait pression en vue du retrait de l'ensemble des subventions au secteur coton au cours des trois prochaines années. Ils ont à présent quelque peu changé leur position pour établir une distinction entre les subventions à l'exportation et les subventions à la production.<sup>16</sup>

Si les Etats-Unis et l'UE prennent la proposition au sérieux et honorent la promesse qu'ils ont faite à Doha sur la réforme des règles commerciales, ils devraient à présent être en train de faire des offres concrètes, en spécifiant quelles subventions peuvent être réduites et dans quel laps de temps. Avec la réforme du secteur du coton dans le cadre de la PAC, l'UE a démarré le processus de découplage de certains versements, mais n'a pas encore réalisé de réduction sérieuse des subventions. Les Etats-Unis n'ont pas encore fourni de proposition concrète pour la réforme des subventions au coton.

Des propositions techniques détaillées sur la manière d'aborder la réforme des subventions au coton dépassent le cadre de cette note de synthèse. Mais quelques principes de départ peuvent être établis. Oxfam n'est pas opposé en principe aux subventions à l'agriculture dans les pays de l'OCDE, mais est toutefois opposé aux subventions qui :



- soutiennent directement les exportations (toutes les subventions à l'exportation, y compris les crédits à l'exportation) ;
- ont des effets de distorsion sur les marchés mondiaux et sur les autres producteurs (à travers les effets sur les cours et sur les parts de marché) ;
- ont des effets sociaux et environnementaux négatifs ;
- représentent une utilisation foncièrement inefficace de l'argent des contribuables.

Si les Etats-Unis financent effectivement certaines subventions à l'exportation pour le coton, le gros des subventions dans le secteur est en fait sous forme de soutien interne ; de sorte qu'il est inadéquat de simplement limiter la discussion aux subventions à l'exportation. Ce soutien interne est si élevé qu'il entraîne la production peu efficace de vastes excédents qui, par la suite, sont déversés sur les marchés mondiaux. De même, la réforme des mesures de soutien interne ne sera pas efficace pour réduire la production à moins que le découplage ne couvre une part plus importante de la subvention totale et que la poursuite du soutien l'appui ne soit clairement transitoire (Baffes 2003, Goreux 2003, 2004). Dans le cas de l'UE, la proposition de réforme actuelle, basé sur un découplage partiel, peut ne pas être satisfaisante. Son incidence sur le produit de l'UE n'est pas claire et elle peut ne pas permettre aux producteurs de l'Afrique de l'ouest d'acquérir une plus grande part de marché en Europe. Elle ne protégera pas, non plus, les modes de subsistance des producteurs de coton pauvres et vulnérables d'Europe. La préoccupation d'Oxfam est que la réforme pourrait seulement encourager la poursuite de la production par les producteurs de coton européens les plus riches et les plus compétitifs, tout en menaçant les modes d'existence des plus pauvres. Plusieurs ONG et plusieurs Etats Membres de l'UE appellent également l'Union à découpler 100% de ses subventions au coton.<sup>17</sup> Ceci est une direction qui mérite d'être explorée, à la condition que les versements directs garantissent des modes d'existence durables aux producteurs de coton pauvres de l'UE et qu'ils encouragent des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement.

Les subventions accordées par les Etats-Unis, premier exportateur mondial, ont une incidence majeure sur les cours mondiaux et influent donc directement sur les recettes d'autres exportateurs de coton. La part des exportations dans la production américaine continue de s'accroître. Les subventions européennes, par contre, ont un impact disproportionné sur la part de marché des producteurs de l'Afrique de l'ouest, par

rapport à leur ampleur relative,, en raison de l'étroite intégration des marchés de l'UE et de l'Afrique de l'ouest. Plus spécifiquement, les producteurs grecs – qui sont plus nombreux et qui produisent un volume de coton beaucoup plus important que les producteurs espagnols – ont un impact significatif. Il est notoire que les agriculteurs grecs, en dépit de leurs niveaux de prix plus faibles que ceux des producteurs espagnols, résultant des pénalités qui étaient destinées à limiter la production, continuent d'augmenter leur niveau de production (Goreux 2003, 2004).

Les subventions de la Chine à la production cotonnière ont également une incidence sur les autres producteurs, mais leur incidence sur l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale est limitée, car

la majeure partie de ses importations de coton vient actuellement des Etats-Unis et de l'Australie (Gillson *et al.* 2004). En outre, la Chine est le premier consommateur mondial de coton et il est probable que sa consommation augmente si les contingents des pays développés sur les importations de textiles et de vêtements de la Chine sont totalement supprimés d'ici fin 2004, comme prévu par l'Accord sur les textiles et les vêtements.

En termes de coûts sociaux et environnementaux, les objectifs initiaux des programmes de subventions qui pouvaient être motivés au départ par le souhait de protéger les revenus des petites exploitations agricoles familiales, ont été perdus de vue lorsque ces programmes ont été institutionnalisés. Les subventions étant basées sur la superficie cultivée, la part la plus importante des subventions aux Etats-Unis va aux gros producteurs agro-industriels plutôt qu'aux petites exploitations familiales, de sorte que les subventions sont fortement dégressives. En outre, depuis la mise en place des subventions, il y a eu, un processus croissant de concentration dans le secteur, qui est en conséquence dominé par un nombre restreint de grandes exploitations. Il y a des considérations politiques, ainsi que des questions de principe. La prochaine opportunité de réformer la Loi américaine sur l'agriculture aura lieu en 2006, et il est donc crucial de maintenir et de renforcer les pressions sur les Etats-Unis et dans le pays afin d'instaurer le changement. Il n'y aura pas d'autre opportunité de le faire avant plusieurs années, et d'ici là, la série actuelle de négociations commerciales aura pris fin. De même, les réformes de la PAC de l'UE sont toujours en cours de négociation. En outre, plusieurs pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Suède, Pays-Bas) soutiennent fortement l'initiative ouest-africaine.

## Compensation contre financement ?

La seconde question en suspens est celle de la compensation transitoire, qui avait été exclue de manière explicite tant par les Etats-Unis que par l'UE. Toutefois, un rapport récent de la CNUCED sur le développement économique en Afrique met également en évidence le fait qu' « un mécanisme est nécessaire au niveau international pour garantir que les pays octroyant des subventions à leurs producteurs indemnisent les pays africains au pro rata de la perte de revenu qu'ils subissent. »

Sur le plan technique, plusieurs arguments sont avancés contre ceci. En premier lieu, que l'OMC ne dispose actuellement d'aucun mécanisme pour octroyer des compensations. L'OMC permet uniquement à la partie lésée d'imposer des droits de douane prohibitifs sur les exportations de la partie en infraction, à la suite d'une décision en faveur de la partie lésée dans un différend porté devant un groupe spécial de règlement des différends. Ceci est de peu d'utilité pour les pays en développement pauvres, car les mesures commerciales de rétorsion n'auraient pas d'incidence sur la partie plus puissante, mais porterait probablement préjudice à leurs propres économies tributaires des importations. Il y a de nombreux précédents historiques de demande de compensation financière et de fait, des négociations sur les procédures de règlement des différends à l'OMC en vue de les rendre plus pertinentes pour les pays en développement sont en cours. Ce cas souligne davantage la nécessité de progrès dans ces négociations.

Le second argument qui milite contre la compensation transitoire est qu'elle pourrait ne pas profiter aux véritables acteurs, les producteurs. Toutefois, des propositions concrètes ont été faites sur cette question, car il existe déjà des structures pour faire des versements additionnels aux producteurs. Lors d'une réunion régionale ouest-africaine de tous les acteurs concernés, à Saly, au Sénégal, tenue avant Cancun, il avait été largement convenu que les producteurs devaient avoir un droit de regard et leur mot à dire, à priori, sur l'utilisation des fonds compensatoires, si possible à travers leur forte représentation au sein des coalitions regroupant des représentants de tous les secteurs de la filière du coton (Goreux 2003, 2004, ICTSD 2003).<sup>18</sup>

Alors que la compensation versée par les pays qui subventionnent leur production, en proportion de l'effet de leurs subventions, est (du moins en principe) une incitation à mettre un terme aux subventions, tel n'est pas le cas en ce qui concerne le financement direct du secteur par divers bailleurs et institutions multilatérales. C'est ici qu'il y a un problème, lorsque l'on passe de la compensation au financement et à l'assistance

technique. En outre, si les gouvernements africains acceptent l'idée du financement, comme alternative à la compensation, les gouvernements bailleurs – grâce à l'argent des contribuables – paieront la facture à la place des pays subventionnent leur production.

La question de l'assistance financière au secteur du coton ne touche pas au cœur du problème. Actuellement, la disponibilité du financement pour le secteur du coton ne semble être une contrainte majeure ni pour le secteur privé, ni pour les institutions multilatérales. Dans l'optique du développement, il existe pour les gouvernements africains, certaines questions clés en ce qui concerne l'assistance financière : dans quels termes, avec quelles conditions et avec quels effets économiques et sociaux plus larges ?

Si le financement est octroyé à des conditions de prêt, les pays accumuleront des lors des problèmes d'endettement. Si l'assistance financière au secteur est simplement une réorientation de l'aide au développement déjà existante, il y a des contreparties importantes à envisager. Si elle est accompagnée de conditions supplémentaires liées à la réforme du secteur, celles-ci doivent être réexaminées à la lumière des incidences mitigées des programmes de réforme du secteur du coton en Afrique.

En vue du prochain séminaire de l'OMC et de la réunion des bailleurs projetée à Paris, plus tard en 2004, la section finale de cet article présente quelques indications préliminaires sur la manière dont le financement d'initiatives liées au coton peut être favorable dans le scénario actuel et identifie certains risques potentiels.

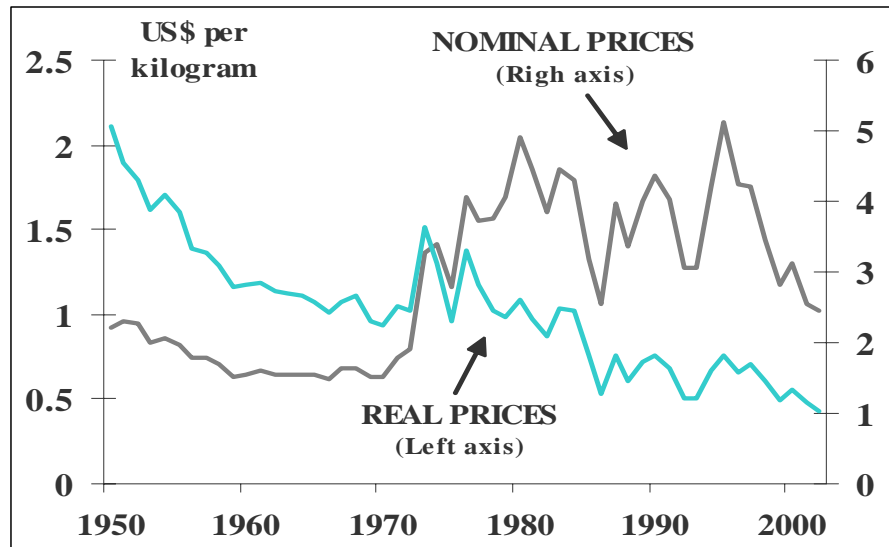
## **5 Au-delà de la réforme des subventions : une condition nécessaire mais non suffisante pour la production cotonnière ouest-africaine**

### **Gérer la volatilité des cours**

En attendant les résultats des négociations visant à réduire les subventions, les marchés globaux du coton continueront d'être caractérisés par des aspects similaires à ceux qui affectent les autres produits de base, à savoir la baisse et la volatilité des cours à long terme (voir Figure 1). Afin de traiter de la question de la volatilité des cours et de son incidence sur les revenus, la mise en place de mécanismes

de stabilisation des cours ou des revenus, aux niveaux global et national, est nécessaire, ce qu'une enveloppe financière unique ne peut réaliser.

**Figure 1: Cours internationaux du coton, nominaux (axe de droite) et réels (axe de gauche), 1950-2004. (Dollars US par kilogramme)**



Source: World Bank Commodity Price Data (Baffes 2003)

Les cours ou les revenus des producteurs peuvent-ils être effectivement stabilisés à l'aide d'interventions basées sur des instruments de marché? Certaines formes d'arrangements en matière de régulation de l'offre sont-elles possibles? Ce sont-là des questions qui nécessitent une analyse plus détaillée et une étude de faisabilité. Des études initiales sont déjà en cours (Conseil consultatif international pour le coton, Banque mondiale, CNUCED) et il serait utile d'examiner ces questions et de mener une recherche plus poussée pour passer de l'analyse à la mise en œuvre des options identifiées. Pour les pays de l'Afrique francophone, un problème supplémentaire sur le marché du coton libellé en dollar est le taux de change euro-dollar qui crée une instabilité accrue pour le prix en CFA (voir Annexe, Figure 2). Une autre option à examiner à cet égard est de voir si la mise en place d'un marché du coton africain, ou libellé en euro est viable, bien que l'évolution actuelle semble plutôt indiquer la mise en place d'un marché du coton asiatique.

## Accroître la part de marché

Bien que principaux bénéficiaires de toute future réforme des subventions, les pays africains doivent veiller à préserver ou à accroître leur part des marchés globaux face à la concurrence actuelle sur les marchés mondiaux, étant donné la stagnation de la demande générale de coton.<sup>19</sup> Toutefois, chercher à gagner une part de marché en réduisant davantage les coûts, comme le propose un analyste de la Banque mondiale, n'est pas une option viable (Baffes 2003).

Les coûts de production en Afrique de l'ouest sont déjà parmi les plus bas au monde. Ce faible niveau de coûts découle en partie de la capacité des petits agriculteurs à s'appuyer sur une main-d'œuvre familiale non rémunérée, sur une base flexible. Mais la main-d'œuvre familiale n'est pas indéfiniment élastique et des demandes accrues sur le temps et l'énergie des femmes et des jeunes des zones cotonnières seraient un prix trop lourd à payer en termes de santé, d'éducation et de conflits sociaux potentiels.

Sur le long terme, pour les pays qui dépendent le plus du coton (Mali, Burkina Faso et Tchad), une dépendance accrue n'est pas souhaitable pour un développement équilibré et durable, même sur un marché mondial plus propice. Dans les régions où le coton est déjà une culture dominante, accroître les superficies consacrées à la production cotonnière peut également intensifier les conflits environnementaux.

Les hausses de productivité sont possibles à d'autres niveaux. Toutefois, les rendements en Afrique de l'ouest sont généralement élevés selon les normes globales, de même que les taux d'égrenage. En dehors de la question délicate de la dépendance accrue vis-à-vis des grands semenciers internationaux, les hausses de rendement pouvant découler des semences génétiquement modifiées n'ont pas fait l'objet de recherche suffisante dans le contexte africain. En effet, il reste encore trop de questions sans réponse pour que ceci puisse être considéré comme la voie à suivre pour promouvoir le secteur.

Avec une hausse très rapide de la demande dans les pays en développement qui ont de vastes industries de textiles et de vêtements, négocier des arrangements préférentiels pour avoir accès à ces marchés serait, pour les producteurs de coton des PMA, une voie possible vers la réforme. Une autre approche serait d'améliorer l'avantage compétitif, plutôt que l'avantage comparatif, par exemple en travaillant en étroite collaboration avec des acheteurs en Asie et dans des pays proches tels que le Maroc, afin d'améliorer la qualité, l'étiquetage, les délais de livraison, etc. La fibre africaine cueillie à la main et de qualité

relativement supérieure représente ici un avantage. Mais des efforts concertés à l'échelle de la filière en vue de développer un ensemble cohérent de normes de qualité à travers le continent et d'améliorer l'image du coton africain aideraient à rehausser la demande de coton tant dans la région qu'à l'extérieur.<sup>20</sup>

## Rehausser la valeur ajoutée

Une question clé pour la région est la nécessité d'apporter de la valeur ajoutée au coton en augmentant la transformation locale, ainsi que les liens avec l'industrie. Alors qu'une part beaucoup plus importante de la production cotonnière locale était transformée au début des années 80, le volume de la production a énormément augmenté depuis lors et l'organisation globale des industries de textiles et de vêtements a connu des changements qui les ont totalement transformées.

Dans les conditions actuelles, les investissements majeurs dans des initiatives de manufacture de textiles et de vêtements à grande échelle sont peu susceptibles d'être viables sans des réductions significatives des coûts énergétiques, l'amélioration des infrastructures et la réduction des coûts du transport.<sup>21</sup> Elles peuvent également nécessiter une hausse temporaire et ciblée des obstacles tarifaires sur des lignes de produits spécifiques, et d'autres mesures visant à empêcher les importations frauduleuses.

Il peut y avoir des alternatives novatrices pour apporter de la valeur ajoutée, en dehors du développement industriel à grande échelle des industries de textiles et de vêtements. Il faudrait mettre davantage l'accent sur le développement de la capacité manufacturière pour d'autres produits tels que les textiles d'ameublement et les fournitures médicales pour lesquels il pourrait y avoir une concurrence moins forte sur le marché régional. D'autres sous-produits de la filière du coton pour lesquels il existe un marché local fort et un marché d'exportation potentiel – par exemple les oléagineux, l'alimentation animale – et qui peuvent créer des emplois ruraux méritent également d'être explorés davantage. Toutefois, dans tous ces cas, un réexamen des mesures commerciales pertinentes serait nécessaire pour garantir qu'elles sont compatibles avec le développement du secteur.

Enfin, une approche plus décentralisée pourrait être adoptée dans le développement de marques de vêtements ou même de vêtements griffés à forte valeur ajoutée, à partir des filés, des tissus et des modèles locaux, à l'aide de techniques artisanales améliorées, dans des groupes de petits ateliers, plutôt que dans de grandes usines.

Toutefois, dans un scénario d'intégration régionale, les zones cotonnières et leurs producteurs doivent garder à l'esprit que les industries de textiles et de vêtements et les industries qui y sont associées ont intérêt à maintenir les intrants à un bas prix, y compris le prix de la fibre de coton.<sup>22</sup>

Les moyens d'accroître les rendements de la fibre de coton sont d'un intérêt plus direct pour les producteurs. Alors que de vastes ressources sont mises à la disposition de la recherche relative aux intrants chimiques et biotechnologiques dans la production cotonnière, relativement peu de ressources sont actuellement consacrées à la recherche de possibilités de rehausser la production de coton biologique ou à faible intensité d'intrants, par l'amélioration de l'organisation, de nouvelles techniques faisant appel à des engrais et à des pesticides biologiques locaux et la réhabilitation des structures d'égrenage pour la transformation des produits biologiques. Ces dernières pourraient être particulièrement viables dans les zones où il y a à présent une capacité d'égrenage excédentaire.

Actuellement, seulement 0,3% de la production cotonnière mondiale est biologique. Le coton peut certes ne pas atteindre les mêmes niveaux de production que le café biologique, en raison de la structure différente de son marché, mais il a un potentiel considérable d'expansion par rapport à son très faible niveau actuel. En outre, Fair Labelling Organisation, qui fixe les normes globales pour le commerce équitable, a récemment établi un ensemble de normes pour le secteur du coton. Celles-ci permettent à présent d'étiqueter 'commerce équitable' le coton qui répond à ces normes, ouvrant ainsi un nouveau marché. Bien que ce créneau ne puisse absorber toute la production de l'Afrique de l'ouest, il mérite un investissement sérieux, en particulier du fait que ses incidences directes sur la pauvreté – à travers une hausse des prix à la production – sont susceptibles d'être plus immédiates.

## **Réforme sectorielle et coordination**

A partir de la fin des années 80 et du début des années 90, la Banque mondiale et le FMI ont fait pression sur les gouvernements pour qu'ils introduisent des politiques visant la privatisation et la libéralisation du secteur du coton en Afrique francophone ; ceci a mené à la division des compagnies cotonnières et à la réorganisation du secteur en zones, à la rationalisation des opérations des compagnies cotonnières, à la cession des parts de l'Etat dans les compagnies et à l'entrée des acteurs du secteur privé.<sup>23</sup> Ces politiques ont déjà été appliquées de manière plus générale en Afrique de l'est et en Afrique australe et préalablement, au



Ghana. La 'filiale intégrée' en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale a ses insuffisances – notamment la mauvaise gestion dans certains cas, et des prix à la production relativement bas – mais présente également des avantages. Elle a fourni un accès garanti au crédit et aux intrants qui, autrement, n'auraient pas été disponibles pour nombre de petits producteurs, ainsi que des marchés garantis et des infrastructures sociales et physiques développées, dans les zones cotonnières.

Les partisans d'une libéralisation accrue font valoir que s'ils sont en mesure de négocier avec plusieurs acteurs du secteur privé, les producteurs réaliseront un meilleur prix.

Mais même si cela pouvait se vérifier, obtenir un meilleur part d'un prix mondial artificiellement bas n'est pas d'une grande consolation pour les producteurs. Là où il n'y a ni mécanisme clair en vigueur pour remplacer les systèmes pré-existants de négociation et de stabilisation des prix, ni investissement direct dans le développement d'infrastructures sociales et physiques dans les zones cotonnières, la privatisation et la libéralisation exposent les producteurs à une plus grande insécurité, face à des marchés fortement volatiles et faussés.

Une évaluation récente qui fait autorité, portant sur la privatisation et la libéralisation des secteurs cotonniers de l'Afrique, commanditée conjointement par la Banque mondiale et des intérêts français, est arrivée à la conclusion que les pays d'Afrique francophone, qui avaient libéralisé plus tard et plus lentement que les pays anglophones s'en étaient généralement mieux sortis (Goreux 2003). Même ceux qui, à la Banque

mondiale, sont en faveur de telles politiques admettent que ces processus ont été précipités dans certains cas avant que les conditions ne soient en place, entraînant de nombreux problèmes. Toutefois, à ce jour, l'approche politique de la Banque Mondiale sur le terrain n'a, jusqu'ici pas qualitativement évolué. Les conditions difficiles qui prévalent actuellement sur les marchés mondiaux, ainsi que l'avantage issu d'une réforme moins brutale du secteur, indiquent la nécessité d'une réévaluation du bien-fondé de telles politiques, sur la base des enseignements tirés.

Dans le même temps, les conditions minimales suivantes devraient être mises en place pour les privatisations en cours:

- la participation des producteurs dans le capital de toutes les sociétés privatisées ;

- la mise sur pied d'organisations de producteurs fortes, indépendantes et représentatives en mesure de négocier de manière effective et de gérer les opérations clés du secteur ;
- un rôle défini et clairement financé pour l'Etat, les autorités locales décentralisées, et dans certains cas, les agences non-gouvernementales, dans les activités de développement rural autrefois menées par les compagnies cotonnières, ainsi que dans la surveillance et la réglementation des activités des compagnies du secteur privé.

## 6 Conclusion et recommandations

Une réforme à grande échelle du soutien accordé par les Etats-Unis à son secteur coton entraînera une hausse des prix mondiaux du coton à un niveau d'équilibre plus élevé, ainsi qu'une augmentation des revenus et parts de marché des producteurs de l'Afrique de l'ouest. Ceci serait une étape majeure menant à une rémunération adéquate du travail des producteurs de coton de l'Afrique de l'ouest et de leurs familles.

Aussi tentant qu'il puisse être de renoncer à la lutte, au vu des possibilités d'aide accrue dans le secteur du coton, et de la hausse récente des cours, toute démarche dans ce sens serait coûteuse en termes politiques et économiques pour les gouvernements de l'Afrique de l'ouest. Cela reviendrait à renoncer à des recettes dans le long terme, si les subventions devaient se poursuivre à leur échelle actuelle, et pourrait également créer des divisions et porter tort aux alliances récemment développées avec d'autres pays en développement qui ont des chances de tirer profit de l'élimination de subventions inévitables au coton. D'autres PMA exportateurs nets de coton, par exemple, ont des chances d'être gagnants dans le scénario de la compensation, mais non dans un accord de financement distinct pour l'Afrique de l'ouest.

Il est actuellement nécessaire d'exercer de fortes pressions en vue d'une réforme sérieuse, lors du renouvellement du Projet de loi sur l'agriculture (US Farm Bill) en 2006.

Des ressources sont nécessaires pour aider les gouvernements africains à identifier les subventions qui ont la plus grande incidence ainsi que celles qui devraient être ciblées pour une réforme rapide, afin de faire ou d'évaluer des propositions de négociation. Les Etats-Unis doivent clairement réduire les subventions internes au coton, parce qu'elles ont un impact fort sur la production et sur les cours. L'Union européenne devrait de toute urgence réexaminer sa proposition de réforme actuelle

pour déterminer si elle mène véritablement à une baisse de la production européenne et à une plus grande part de marché pour la production ouest-africaine sur le marché européen, tout en garantissant des modes d'existence durable aux producteurs de coton pauvres de l'Europe, à travers des programmes ciblés de paiements directs. Les Etats-Unis doivent aller dans la même direction, avec des coupes profondes dans l'ensemble de leurs programmes de subventions au coton en vigueur, notamment ceux actuellement classés dans la 'catégorie verte' (censés n'avoir que des effets de distorsion minimale des échanges).

Tant que les concessions des pays développés, et aussi celles des grands pays en développement ne sont pas plus claires, il n'est pas logique que les pays d'Afrique de l'ouest permettent que l'initiative en faveur du coton soit noyée dans le dossier des négociations agricoles à l'OMC. Si tel devait être le cas, la réforme du coton doit être traitée de manière accélérée. Les pays africains ne devraient pas, non plus rejeter l'option de porter leur cas devant le système de règlement des différends de l'OMC, une fois conclu le différend intenté par le Brésil contre les subventions américaines au coton.<sup>24</sup>

Pendant que les négociations se poursuivent, un financement additionnel en faveur du secteur du coton peut être orienté de manière fructueuse vers la mise en place de mécanismes de stabilisation des revenus et des cours, en particulier aux niveaux national et local, vers un relèvement accru de la qualité et du système de classement de la production cotonnière ouest-africaine, vers le développement des capacités des organisations de producteurs en vue de leur participation active à la gestion du secteur et aussi, vers la recherche en vue de développer la production cotonnière biologique et axée sur le commerce équitable, ainsi que vers des initiatives novatrices qui apportent de la 'valeur ajoutée', dans le secteur privé.

Toutefois, sans une réforme véritable et à grande échelle des subventions, avec des calendriers contraignants, déverser davantage de fonds dans le secteur du coton n'apportera aucun résultat durable pour la réduction de la pauvreté en Afrique de l'ouest. Si les gouvernements de l'Afrique de l'ouest peuvent renforcer leurs alliances avec d'autres acteurs du secteur du coton et avec d'autres pays en développement tout en mobilisant la société civile aux niveaux local et international et en suscitant le soutien des médias mondiaux, ils pourront réaliser des avantages plus importants et plus durables que ceux offerts par une enveloppe financière à court terme.

## Résumé des recommandations

Oxfam estime que les pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale disposent d'arguments moraux et économiques solides pour leur revendication en vue d'une réforme du système des subventions au coton et du versement d'une compensation provisoire, en particulier par les Etats-Unis. Le défi à relever est de mettre sur pied une coalition regroupant des pays en développement, des organisations de la société civile et des pays industrialisés éclairés pour exercer des pressions effectives sur les Etats-Unis et sur l'UE afin qu'ils changent leurs politiques. La réussite de cette alliance apporterait des avantages considérables à des millions d'Africains des zones rurales vivant dans la pauvreté et, dans le même temps, créerait dans les débats commerciaux mondiaux un sentiment de progrès et de légitimité qui leur fait tant défaut. Oxfam fait les recommandations suivantes:

- Les Etats-Unis devraient éliminer de toute urgence toutes les subventions au coton qui affectent le commerce international. Celles-ci comprennent la plupart des subventions internes, notamment celles officiellement classées comme ayant des effets de distorsion minimale des échanges ('Catégorie verte').
- Le but de la réforme des subventions européennes devrait être d'accroître la part de l'Afrique de l'ouest dans le marché européen, tout en protégeant les moyens de subsistance des petits producteurs européens. L'UE devrait réexaminer de toute urgence ses propositions en cours pour garantir le respect de ces objectifs.
- Comme mesure transitoire, les Etats-Unis et l'UE devraient convenir de verser aux producteurs de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale une compensation pour les pertes causées par les subventions.
- Le coton devrait continuer d'être une question distincte des négociations sur l'agriculture. Si elle est fusionnée dans les discussions agricoles plus larges, la question du coton devrait bénéficier d'un traitement rapide, pour décider d'une réforme substantielle des subventions et d'une mise en œuvre rapide.
- L'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale devraient bénéficier d'une assistance financière et technique pour les besoins à court terme créés par la crise du coton et pour le développement à long terme du secteur. Cette aide ne devrait pas être subordonnée à un changement de position sur les subventions de la part des gouvernements africains, ne devrait pas ajouter au fardeau de la dette et devrait impliquer la pleine participation de tous les acteurs de la filière.

- L'aide pourrait être orientée de manière fructueuse vers la mise en place de mécanismes de stabilisation des revenus et des cours aux niveaux local et national, l'amélioration de la qualité et du classement du coton, le développement de la production biologique et de celle axée sur le 'commerce équitable' et à l'appui à des initiatives visant à apporter de la valeur ajoutée. L'expérience de la libéralisation nationale encouragée par la Banque mondiale devrait être examinée de manière critique.

## Annexe statistique

**Tableau 1: Production cotonnière 2002-3 pour un certain nombre de pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale (1000 tonnes métriques)**

PAYS	PRODUCTION 2002/03
Mali	200
Côte d'Ivoire	162
Burkina Faso	144
Bénin	137
Cameroun	83
Togo	64
Tchad	60

Source : CCIC : 'Cotton: Review of the World Situation' (Baffes 2003)

**Tableau 2 : Part des exportations de coton égrené dans les exportations agricoles totales et dans le PIB total**

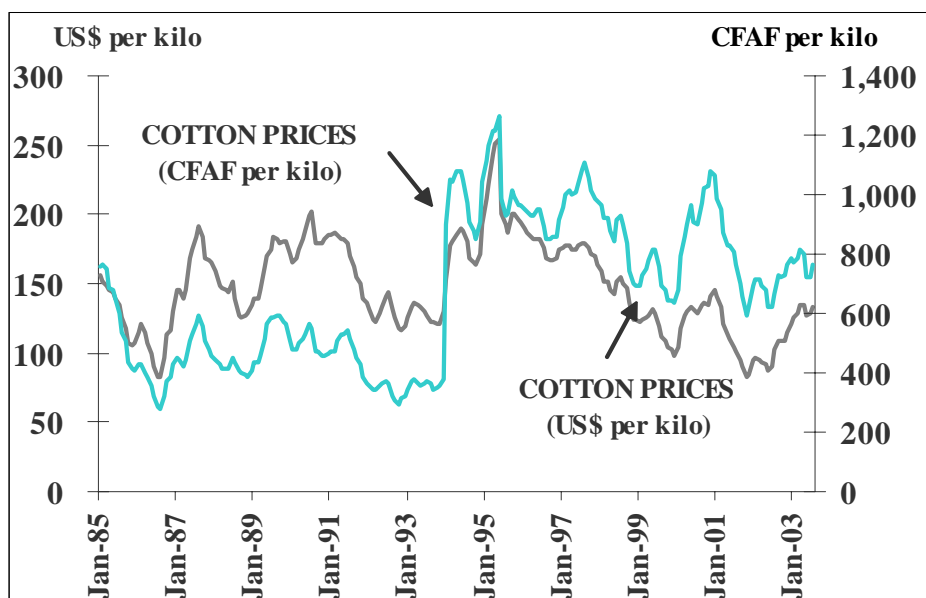
PART	Part dans les exportations agricoles	Part dans le PIB total
MOYENNE 1999-2002		
Bénin	70.8%	5.6%
Mali	57.0%	3.2%
Burkina Faso	62.1%	4.2%
Tchad	54.1%	4.7%
Togo	37.0%	2.8%
Cameroun	20.2%	1.0%
Côte d'Ivoire	6.1%	1.2%

Source : FAOSTAT et Banque mondiale

**Tableau 3: Ratio prix à la production interne / prix international en 2002/2003**

PAYS	Prix à la production en pourcentage du prix mondial
Pays de l'Afrique de l'ouest	30
Etats-Unis	170
Union européenne	254

**Figure 2 : Cours internationaux du coton (CFAF et US\$ par kilo)**



Source : Goreux 2003

**Tableau 4 : Comparaison de différentes estimations de l'incidence de la réduction des subventions au secteur du coton sur les prix, la production et les exportations**

ETUDE		INCIDENCES DANS LE SECTEUR DU COTON
Quirke (2002)	Suppression des subventions à la production et à l'exportation des USA et de l'UE	Hausse des prix en 2001/02: 10.7% Baisse de la production US : 20% Baisse des exportations US : 50%
Centre for International Economics (2002)	Suppression des subventions à la production et à l'exportation dans le secteur du coton	Hausse des prix en 2001/02: 2.2% Baisse de la production US : 15.9% Baisse de la production chinoise : 19.5%
FAPRI (2002)	Effet de la libéralisation totale de l'ensemble des secteurs des produits de base	Hausse des prix (moyenne période de 10 ans) : 12.7% Baisse de la production US : 6.7% Baisse des exportations US : 3.5% Baisse de la production UE : 70.5% Hausse des exportations africaines: 12.6%
Tokarick (2003)	Suppression du soutien des prix	Hausse des prix : 0.8%
	Suppression des subventions à la production	
CCIC-FAO (2003)	Suppression des subventions directes au secteur du coton	Hausse des prix en 2000/01: 30% Hausse des prix en 2001/02: 71%
	Suppression des subventions américaines	Hausse des prix en 2000/01 : 14% Hausse des prix en 2001/02 : 26%
Goreux (2003)	Suppression des subventions dans le secteur du coton	Hausse des prix : 15.2% Recettes d'exportation pour l'Afrique de l'ouest/centrale : 250 millions dollars US pour 2001/02

Source : Baffes 2003



## Notes

<sup>1</sup> Douze des quinze Etats de la CEDEAO et six des sept Etats de la CEMAC sont des PMA.

<sup>2</sup> Au Bénin et au Burkina Faso, le coton compte pour près de 40% des recettes d'exportation de marchandises, alors qu'au Mali et au Tchad, le coton compte pour 30%. La contribution au PIB dans ces pays est de près de 5%. Voir également le Tableau 2 dans l'annexe sur les statistiques.

<sup>3</sup> Alors que le coton et la production textile ont une longue histoire dans certains pays d'Afrique de l'ouest, l'expansion de la production cotonnière en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale francophones est survenue essentiellement durant la période post-indépendance. Dans les années 60, la production cotonnière en Afrique francophone était d'environ 100.000 tonnes ; elle est à présent de près d'un million de tonnes. A la suite de la hausse de la concurrence des fibres synthétiques sur les marchés mondiaux des textiles, avec les avancées technologiques, l'Afrique de l'ouest était une source bon marché de coton pour l'Europe et fournissait également aux gouvernements nouvellement établis les recettes qui leur faisaient tant défaut. Avec la dévaluation du franc CFA en 1994, la production cotonnière a connu une autre expansion majeure, dans de nombreux pays de l'UEMOA, et les producteurs de l'Afrique de l'ouest sont devenus plus compétitifs sur les marchés mondiaux. Mais cet effet n'a pas duré, car les cours mondiaux ont de nouveau enregistré une baisse brutale à compter de 1996 (voir les Figures 1 et 2).

<sup>4</sup> Entretien mené par un correspondant de BBC Afrique, Joan Baxter, mai 2003.

<sup>5</sup> Entretien d'Oxfam avec Soloba Mody Keita, région de Kita, Mali, mai 2003.

<sup>6</sup> Environmental Working Group Farms Subsidies Database 2001. Base de données 2001 sur les subventions agricoles, Groupe de travail environnemental.

<sup>7</sup> Ces estimations peuvent de fait être inférieures au niveau des subventions américaines, car elles sont sous-évaluées.

<sup>8</sup> A Doha, les pays développés s'étaient engagés en faveur de 'l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation pour les produits agricoles et des réductions substantielles d'autres subventions ayant des effets de distorsion des échanges ...' (Déclaration de Doha, novembre 2003).

<sup>9</sup> En novembre 2001, un appel à action était lancé sur l'Internet par quatre organisations de producteurs. Préalablement, en 2000, les producteurs de coton maliens étaient allés en grève, entraînant, en protestation, une réduction de moitié de la production cotonnière, avec, entre autres, une baisse constante des prix. Durant le premier semestre de 2002, les producteurs ont fait pression sur les gouvernements et les institutions régionales pour qu'ils examinent les questions urgentes qui affectent le secteur et qu'ils prennent des mesures au niveau international. Enfin, en juin 2002, un communiqué des ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale ont, à la suite de leur conférence semestrielle, engagé

---

les gouvernements de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale à entreprendre une action au niveau de l'OMC et à faire une recherche sur la question. Une autre impulsion a été donnée à la cause des producteurs de coton de l'Afrique de l'ouest lorsqu' en septembre 2002, le Brésil a demandé l'établissement d'un groupe spécial de l'Organe de règlement des différends de l'OMC pour examiner les effets des subventions au coton américaines.

<sup>10</sup> TN/AG/GEN/4, 16 mai 2003. Une autre présentation a été faite en juillet 2003, spécifiant plus clairement des modalités pour la mise en œuvre de la proposition, ainsi qu'une proposition révisée d'octobre 2003, à la suite de la réunion ministérielle de Cancun.

<sup>11</sup> Au niveau intergouvernemental, l'initiative ouest-africaine en faveur du coton a reçu le soutien des ministres du commerce de la CEDEAO (avril 2003), des ministres du commerce des ACP (mai 2003), des ministres du commerce de l'Union africaine (juin 2003) et des ministres de l'agriculture, du commerce et de l'industrie de l'UEMOA (juin 2003). Les forums de la société civile de l'Afrique de l'ouest ont appuyé l'initiative dans leurs déclarations avant Cancun. Des ONG internationales telles qu'Oxfam, Action Aid, le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) et le centre IDEAS, ont également apporté leur soutien à la proposition. A Cancun même, la majeure partie des intervenants lors de la session plénière sur le coton – pays développés et pays en développement – se sont exprimés en faveur de l'initiative.

<sup>12</sup> Certains Etats Membres avaient proposé une action plus décisive et un appui des bailleurs au secteur du coton préalablement à Cancun. Le président français Jacques Chirac avait retenu le coton comme un produit de base pour lequel il devrait y avoir un moratoire sur les subventions aux produits européens exportés vers l'Afrique (propositions de mars 2003).

<sup>13</sup> La revendication future s'articule également, dans une certaine mesure autour de l'évolution du secteur des textiles et des vêtements, en particulier l'élimination progressive des contingents aux fins de l'Accord sur les textiles et les vêtements et le point de savoir si les contingents sont remplacés par d'autres obstacles.

<sup>14</sup> Page 1, Atelier régional africain sur le coton, de l'OMC Cotonou, Bénin, 23-25 mars 2004, Programme provisoire, 23 janvier 2004.

<sup>15</sup> Les calculs varient en fonction de l'année de référence, des hypothèses sous-jacentes concernant la structure des marchés, ainsi que de la réaction en matière d'offre des grands producteurs aux changements dans les conditions de marché. Voir Goreux 2004, Gillson *et al.* 2004 et Baffes 2003. Voir aussi Tableau 4.

<sup>16</sup> OMC : WT/GC/W/516, 7 octobre 2003. Dans cette proposition, les gouvernements seraient tenus de prendre des mesures dans un délai de trois mois, pour éliminer les subventions à l'exportation sur le coton en trois ans et les subventions à la production en quatre ans, à compter de 2005. Un fonds transitoire pour soutenir les producteurs de coton des PMA serait mis en place et un Groupe de travail serait établi.

<sup>17</sup> Voir CAFOD *et al.*, mars 2004.

---

<sup>18</sup> La manière dont ces fonds devraient être utilisés et répartis entre les acteurs de la filière et/ou avec les gouvernements est une question qui nécessite un débat plus poussé en vue de l'établissement de principes clairs.

<sup>19</sup> Le retrait des subventions profitera également à des pays en développement et à des pays en transition tels que le Brésil, qui sont exportateurs de coton. Gillson *et al.* suggèrent que l'Australie et l'Ouzbékistan ont peut-être atteint leurs limites de production en raison des pénuries d'eau.

<sup>20</sup> Bien que la fibre de coton africaine soit généralement considérée comme étant de qualité supérieure, des soupçons de contamination des fibres peuvent empêcher certains acheteurs – en Inde, par exemple – de se tourner vers les fournisseurs de coton africains. Les structures d'établissement des prix sur les marchés globaux du coton ne reflètent pas de manière adéquate la qualité relativement supérieure du coton africain.

<sup>21</sup> Il y a peut-être des arguments solides en faveur d'investissements choisis, en particulier dans les pays en mesure de répondre rapidement à certaines des conditions répertoriées ci-dessus. La production de filé est apparemment toujours viable et d'un coût relativement faible en Afrique de l'ouest. Le potentiel existe pour une chaîne de l'offre coton/textiles régionalisée telle que celle mise en place dans la région SADC, qui allie les importations de coton de la Zambie et du Zimbabwe à la capacité de production de textiles et de vêtements dans d'autres pays disposant de main-d'œuvre où les coûts du travail sont faibles, le tout coordonné par des compagnies sud-africaines, mauriciennes et asiatiques qui ont la capacité de conception et de commercialisation, les contacts commerciaux nécessaires, etc. L'UEMOA et la BOAD ont élaboré des propositions détaillées sur le renouvellement de la filière coton-textiles (UEMOA, mars 2003).

<sup>22</sup> Goreux met spécifiquement en garde contre les gouvernements qui utilisent des ressources pour subventionner le prix du coton aux industries textiles nationales (2004).

<sup>23</sup> La privatisation et la libéralisation du secteur du coton, bien que moins avancées en Afrique francophone qu'ailleurs, sont néanmoins bien en cours, à divers degrés, dans différents pays. Elle en sont à un stade plus avancé au Bénin et en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, la libéralisation est en cours, à la suite de la privatisation, au début des années 90. Au Mali, au Sénégal et au Tchad, les progrès ont été plus lents, mais la privatisation soit a été convenue par les gouvernements soit est en cours.

<sup>24</sup> Dans un différend porté à l'OMC en septembre 2003, le Brésil soutient que les programmes agricoles américains agissent en tant que subventions à l'exportation pour le coton, entraînant une surproduction et des quantités excessives d'exportations. Ceci a pour conséquence de déprimer les cours mondiaux et de permettre à des producteurs américains non compétitifs de gagner une part de marché plus large que celle qu'ils pouvaient escompter. Cette affaire est importante parce qu'une décision contre les Etats-Unis appuierait la légitimité de l'Initiative ouest-africaine en faveur du coton et exercerait des pressions sur la position américaine dans les négociations sur l'agriculture.

## Bibliographie

- Baffes, J. (2003) 'Cotton: Market Setting, Policies, Issues and Facts', Development Prospect Group, Banque mondiale, septembre 2003.
- CAFOD, CIDSE, and Caritas Europe (2004) 'Briefing Note on the Reform of the EU Cotton Regime', mars 2004, [www.cafod.org.uk](http://www.cafod.org.uk).
- CEC (2004) Communication de la Commission du Conseil et du Parlement européens, Proposition pour un partenariat UE-Afrique en appui au développement du secteur du coton.
- Gillson, I., C. Poulton, K. Balcombe, and S. Page (2004) 'Understanding the Impact of OECD Agricultural and Trade Policies on Developing Countries and Poor People in those Countries - Piloting an Approach with Cotton', working draft, Overseas Development Institute, mars 2004, [www.odi.org.uk/iedg/cotton\\_report.html](http://www.odi.org.uk/iedg/cotton_report.html)
- Goreux, Louis (2003) 'Les producteurs de coton des pays CFA face aux subventions américaines et européennes'.
- Goreux, Louis (2003) 'Reforming the Cotton Sector in sub-Saharan Africa', Africa Region Working Paper Series No. 62, World Bank, novembre 2003, seconde édition.
- Goreux, Louis (2004) 'Les subventions Américaines et Européennes aux producteurs de coton', 4 mars 2004.
- GRAIN (2004) 'Bt Cotton at Mali's Doorstep: Time to Act!', février 2004.
- CCIC (ICAC) (2004) 'La volatilité des prix sur le marché mondial du coton', communication présenté par Gerald Estur, Séminaire technique de l'Association Cotonnière Africaine, 5 mars 2004, Dakar, Sénégal.
- ICTSD (2003) Rapport du Séminaire sur le coton à Saly, Sénégal.
- Loffler, Nicola (2004) 'Legal Issues in Relation to Financial Compensation under the Cotton Initiative', Negotiation Policy Brief 3, ILEAP, janvier 2004.
- OMC TN/AG/GEN/4 (03-2163) (2003) 'Négociations agricoles à l'OMC : Réduction de la Pauvreté : Initiative Sectorielle en faveur du coton', Proposition conjointe du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad. Comité de l'agriculture, Session extraordinaire, 16 mai 2003.
- Oxfam International (2002) 'Cultivating Poverty : The Impact of US Subsidies on Africa', Oxford: Oxfam International 'White Gold' Turns to Dust, Oxfam Briefing Paper 28.
- Ton, Peter (2001) Production cotonnière et conditions de vie en milieu rural en Afrique de l'Ouest, ed. Enda Tiers Monde, Dakar : Oxfam GB.
- UEMOA, BOAD, CDE (2003) 'Etude d'identification et de promotion d'unités industrielles régionales dans la filière coton de l'UEMOA', mars 2003.

UNCTAD (2003) 'Economic Development in Africa, Trade Performance and Commodity Dependence, Nations-Unies.

WTO, JOB(03)/150/Rev.2 (2003) Préparation en vue de la 5<sup>ème</sup> Session de la Conférence ministérielle, Projet de texte ministériel de Cancún, seconde révision, 13 septembre 2003.

OMC (2004) Atelier régional africain sur le coton, Cotonou, Bénin, 23-25 mars 2004, Programme provisoire, 23 janvier 2004.

© Oxfam International avril 2004

Cet article a été rédigé par Sally Baden, avec l'assistance de Celine Charveriat, Vanessa Flores et Michael Bailey. Oxfam remercie Eric Hazard d'ENDA Tiers Monde pour l'aide apportée à sa réalisation. Le présent document de synthèse qui fait partie d'une série d'articles destinés à enrichir le débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire. Ce texte peut être librement utilisé à des fins de campagne, d'éducation et de recherche, à la condition que la source en soit reconnue dans son intégralité.

Pour un complément d'information, veuillez envoyer un e-mail à :  
[advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

Oxfam International est une confédération de douze organisations de développement qui travaillent à travers le monde en développement : Oxfam America, Oxfam-in-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam Community Aid Abroad (Australie), Oxfam Germany, Oxfam Great Britain, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Ireland, Novib, Oxfam New Zealand, et Oxfam Québec. Pour plus d'informations, vous pouvez écrire ou téléphoner à n'importe laquelle de ces organisations.

Oxfam International Advocacy Office, 1112 16th St., NW, Ste. 600, Washington, DC 20036 Tel: 1.202.496.1170, E-mail: [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org), [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

Oxfam International Office à Bruxelles, 22 rue de Commerce, 1000 Bruxelles  
Tél : 322.502.0391

Oxfam International Office à Genève, 15 rue des Savoises, 1205 Genève  
Tél : 41.22.321.2371

Oxfam International Office à New York, 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017 Tel: 1.212.687.2091

Oxfam International Office à Paris, S/C Agir Ici, 104 rue Oberkampf, 75011 Paris, France Tél : 33.1.5830.8469

Oxfam International Office in Tokyo, Maruko-Bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japan Tél/fax: 81.3.3834.1556

Oxfam Germany  
Greifswalder Str. 33a 10405 Berlin, Germany  
Tel: 49.30.428.50621  
E-mail: [info@oxfam.de](mailto:info@oxfam.de)  
[www.oxfam.de](http://www.oxfam.de)

Oxfam America  
26 West St. Boston, MA 02111-1206  
Tel: 1.617.482.1211  
E-mail: [info@oxfamamerica.org](mailto:info@oxfamamerica.org)  
[www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org)

Oxfam-in-Belgium  
Rue des Quatre Vents 60 1080 Bruxelles, Belgium  
Tel: 32.2.501.6700  
E-mail: [oxfamsol@oxfamsol.be](mailto:oxfamsol@oxfamsol.be)  
[www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be)

Oxfam Canada  
880 Wellington St.  
Suite 400, Ottawa, Ontario,  
Canada K1R 6K7 Tel: 1.613.237.5236  
E-mail: [enquire@oxfam.ca](mailto:enquire@oxfam.ca)  
[www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca)

Oxfam Community Aid Abroad  
National & Victorian Offices 156 George St.  
(Corner Webb Street) Fitzroy, Victoria, Australia  
3065  
Tel: 61.3.9289.9444  
E-mail: [enquire@caa.org.au](mailto:enquire@caa.org.au)  
[www.caa.org.au](http://www.caa.org.au)

Oxfam Hong Kong  
17/F, China United Centre 28 Marble Road, North  
Point Hong Kong  
Tel: 852.2520.2525  
E-Mail: [info@oxfam.org.hk](mailto:info@oxfam.org.hk)  
[www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk)

Oxfam GB  
274 Banbury Road, Oxford England OX2 7DZ  
Tel: 44.1865.311.311  
E-mail: [oxfam@oxfam.org.uk](mailto:oxfam@oxfam.org.uk)  
[www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk)

Oxfam Quebec  
2330 rue Notre-Dame Ouest Bureau 200,  
Montreal, Quebec Canada H3J 2Y2  
Tel: 1.514.937.1614 [www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca)  
E-mail: [info@oxfam.qc.ca](mailto:info@oxfam.qc.ca)

Oxfam New Zealand  
Level 1, 62 Aitken Terrace Kingsland, Auckland  
New Zealand PO Box for all Mail: PO Box 68 357  
Auckland 1032 New Zealand  
Tel: 64.9.355.6500  
E-mail: [oxfam@oxfam.org.nz](mailto:oxfam@oxfam.org.nz)  
[www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz)

Oxfam Ireland  
9 Burgh Quay, Dublin 2, Ireland  
353.1.672.7662 (ph)  
E-mail: [oxireland@oxfam.ie](mailto:oxireland@oxfam.ie)  
52-54 Dublin Road,  
Belfast BT2 7HN  
Tel: 44.289.0023.0220  
E-mail: [oxfam@oxfamni.org.uk](mailto:oxfam@oxfamni.org.uk)  
[www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org)

Intermón Oxfam  
Roger de Lluria 15 08010, Barcelona, Spain  
Tel: 34.93.482.0700  
E-mail: [intermon@intermon.org](mailto:intermon@intermon.org)  
[www.intermon.org](http://www.intermon.org)

Novib  
Mauritskade 9 2514 HD. The Hague, The  
Netherlands  
Tel: 31.70.342.1621  
E-mail: [info@novib.nl](mailto:info@novib.nl) [www.novib.nl](http://www.novib.nl)

Published by Oxfam International March 2004

Published by Oxfam GB for Oxfam International under ISBN 978-1-84814-728-7